

# **Opportunités de financement des projets culturels transfrontaliers ! A travers le programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen et les accords de coopération culturelle avec la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Arras, le 19 janvier 2024**

Plus de 120 acteurs culturels de toute la région se sont réunis au théâtre d'Arras, le Tandem, pour s'informer sur les opportunités de financement des projets culturels dans les prochains mois, mais aussi échanger entre eux et avec les équipes techniques en charge des dispositifs.

M. Daniel Leca, Vice-Président en charge de l'Europe, de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles a souligné lors de son introduction vidéo la double opportunité des programmes Interreg : s'enrichir des pratiques des autres d'une part et financer des projets d'envergure.

## **I. Présentation des dispositifs de financement transfrontaliers**

- a) **Mathilde CHASSOT**, Chargée de mission Culture et International à la Région (DCAPC) a présenté les appels à projets culturels avec la Communauté flamande et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces appels sont lancés dans le cadre des **accords de coopération culturelle transfrontalière** pilotés à la Direction de la création artistique et des pratiques culturelles (DCAPC) : accord avec la Communauté flamande signé en 2018 et accord avec la Fédération Wallonie-Bruxelles (2022). Ces accords ont permis de financer 42 projets depuis 2018 avec la Flandre et 6 projets avec la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2023.

Deux appels sont en cours avec des modalités assez similaires, notamment sur le taux d'intervention : 60% de subvention avec un maximum de 20 000 euros, partagés entre les partenaires. Toutes les thématiques et les types d'acteurs sont éligibles, à condition de présenter a minima 2 partenaires dont un acteur Hauts-de-France et un acteur flamand ou wallon.

Les projets, qui seront mis en œuvre de septembre 2024 à août 2025, seront appréciés :

- sur le caractère innovant de la coopération ou la valeur ajoutée apportée à une coopération plus ancienne,
- sur leur adéquation avec les axes proposés dans les appels à projet,
- sur la qualité du partenariat.

Les dates limites sont les suivantes : 9 février pour l'appel avec la FWB et le 1<sup>er</sup> mars pour l'appel avec la Communauté flamande.

**Alice Joseph**, attachée pour Wallonie-Bruxelles International (WBI), en charge des relations bilatérales avec la France, présente en quelques mots les missions de WBI : augmenter l'impact, l'influence et la notoriété à l'étranger de l'espace Wallonie-Bruxelles et de ses acteurs (créateurs, artistes, entrepreneurs, étudiants, établissements d'enseignement supérieur, chercheurs,...). Le réseau de WBI comprend aussi deux centres culturels : le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris et le Centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa ainsi que le Théâtre des Doms à Avignon.

- b) **Amandine SOSSA**, Coordinatrice de l'animation et de la coopération franco-belge à la Région (Direction Europe) a présenté l'appel à projet du programme **Interreg France-Wallonie-Vlaanderen** qui ouvrira au mois de mai pour les projets et mi-mars pour les micro-projets.

Pour les projets standards, le dépôt se passe en 2 phases distinctes : une première fiche détaillée permet de présenter le projet et une première sélection s'opère. Seuls les candidats invités à poursuivre remplissent le dossier complet. Une boîte à outils est disponible sur le site du programme. Madame Sossa souligne la différence des rôles dans le partenariat : l'engagement n'est pas le même entre le chef de file, le ou les partenaires, et partenaires associés qui ne perçoivent pas directement les financements mais concourent au projet.

Le plus « naturel » pour les acteurs culturels est sans doute de se tourner vers l'objectif spécifique 4.6 : renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion et l'innovation sociale. Toutefois, les autres objectifs ne sont pas à négliger, d'autant que cette mesure est très sollicitée et donc relativement concurrentielle. Par exemple, le projet DEMO (programmation 2014-20, lorsque la culture était exclue du champ d'Interreg) a permis de financer une action forte sur le plan environnemental (gestion des déchets), économique (achats responsables) et social (prévention des risques) lors d'événements culturels majeurs de part et d'autre de la frontière.

Les micro-projets sont plutôt destinés aux petites structures. Le dépôt en une seule phase permet de demander le financement à 100% d'une action transfrontalière (avec un montant maximum de 50 000 euros). A noter la gestion forfaitaire de la subvention (présentation de preuves de réalisation et non de factures) qui allège les obligations de suivi par le porteur. Il faut néanmoins bien anticiper le type de preuve de réalisation qui seront fournies.

Complémentarité de financement : rien n'empêche a priori une complémentarité des financements mais en pratique les objectifs et les calendriers diffèrent trop et il n'est bien entendu pas possible de dépasser les 100% de co-financement.

## II. Témoignages de porteurs de projets

### Alexia Balandjian, Urban Boat (COOPW)

Urban Boat est une péniche qui est un lieu de diffusion et de création artistique itinérant proposant une programmation transdisciplinaire dans les domaines de la musique, des arts visuels et des arts urbains. Le bateau est équipé d'un espace de travail, de logements pour les artistes résidents et bientôt d'un studio d'enregistrement.

Urban Boat a un partenariat avec un centre de création à Bruxelles, la Vallée, pour mener un projet, soutenu par l'accord de coopération HDF/FWB, en faveur de l'inclusion des personnes handicapées en alliant artistes et spectateurs valides et non valides au sein d'une programmation pluridisciplinaire festive et professionnelle, le Festival In.Out.Sider. La coopération est dans l'ADN de l'organisme car c'est un corolaire de l'itinérance : il faut un partenaire pour arriver sur un territoire. C'est aussi une envie, une méthode. La coopération permet de partager des valeurs et enrichit les partenaires.

La 3<sup>e</sup> édition du festival est en préparation pour 2024.

### Vincent Beltramo, L'Aéronef (Interreg, micro-projets)

Scène de musiques actuelles à Lille, la médiation culturelle et l'accès de tous les publics à la culture est un axe fort des actions de l'Aéronef. Le projet TOTEM, Touch The Music, initié en 2019 dans le cadre des micro-projets du programme de coopération transfrontalière *Interreg France-Wallonie-Vlaanderen* met en œuvre des actions expérimentales à destination du public sourd comme poser des capsules sonores sur le corps pour transmettre les vibrations sonores de la musique en live.

Le cheminement de ce projet est assez long. Le micro-projet a permis de donner le coup de pouce technologique et partenarial nécessaire. En répondant à ce type de dispositif, « on ouvre les horizons, on

change ses habitudes de travail. C'est très riche de regarder son projet dans l'œil de son partenaire, mais aussi assez déstabilisant. De plus, il n'est pas toujours simple de s'accorder pour la coordination du projet ». Le micro-projet a été facile à mettre en œuvre et s'est révélé un vrai levier. Le dispositif est très accessible. Depuis, ce projet se poursuit avec d'autres financements.

## Raumaric Daurier, Le Phénix - Scène nationale Valenciennes (INTERREG)

Le Phénix, est à la fois scène nationale à Valenciennes et pôle européen de création avec pour missions la production, diffusion, formation et accompagnement des artistes émergents. La coopération culturelle transfrontalière est donc un axe fortement développé à travers plusieurs projets soutenus par le programme *Interreg France-Wallonie-Vlaanderen*.

Sur la programmation INTERREG IV 2007-2013, le PHENIX a coopéré autour 3 projets :

- Opéra Populaire des Hainaut en tant que chef de file : pour construire, autour de la notion d'Opéra Populaire, un espace euro régional ouvert et dédié aux arts vivants et à la mémoire collective et pour sensibiliser les publics et les professionnels du secteur culturel transfrontalier à la problématique du travail de la voix.
- Espace(s) Son(s) Hainaut(s) : qui a initié un pôle transfrontalier de création musicale et sonore et formé et sensibilisé le public à la création musicale et sonore
- Mix Nomade : pour mettre en place des outils culturels structurants pour préparer « Mons 2015 » Capitale culturelle européenne. Les structures culturelles de petites tailles ont été notamment mises en réseau avec les structures majeures du territoire.

Ces projets s'inscrivent dans une culture de la coopération qui existe depuis longtemps dans la région. La coopération permet l'innovation, la transversalité avec d'autres secteurs, par exemple, en croisant les thématiques de l'emploi et des pratiques culturelles.

Les projets Interreg et Europe créative ont durablement marqué les habitants du territoire, grâce à des actions d'envergure (5 structures qui sont porteuses du festival transfrontalier NEXT) mais aussi la circulation des artistes, les exportations des créations françaises. Ces dernières ont été renforcées grâce à un projet monté avec la Maison de la Culture d'Amiens, qui visait à mettre en commun la résidence, pour faciliter l'émergence et ensuite l'export. Les résultats sont intéressants, notamment en termes de diffusion (sur la période 2016-2022, chaque spectacle a été diffusé 16 fois, contre une moyenne de 2,7 fois au niveau national).

Aujourd'hui, un nouveau projet Interreg appelé EMERGE est en cours d'instruction : mutualiser les compétences d'accompagnement des artistes. Dix structures créent une revue de compétences de ce qui est mobilisable par les artistes en terme de technique, mentorat, création, diffusion, etc, de part et d'autre de la frontière, pour offrir, via une plateforme dédiée, ces compétences aux compagnies. Ce projet se déploiera sur un temps long, de 4 années, et a pour objectif de constituer un écosystème bienveillant, accompagnant, pour pouvoir inventer de nouveaux modèles de production et diffusion.

## Henk Moens, Institut pour la photographie (COOPF) :

L'Institut pour la Photographie de Lille est conçu comme un lieu de ressources, de diffusion, d'échanges et d'expérimentations afin de développer la culture photographique auprès du grand public et de soutenir la recherche et la création. Depuis 2022, l'institut développe une dynamique transfrontalière avec le FOMU (Musée de la Foto à Anvers), et avec le soutien du fonds de l'accord de coopération HDF/VL a mené un projet conjoint autour du travail du photographe Vincent Beeckham.

La langue, comme une manière différente d'aborder les choses, peuvent se révéler des barrières dans les projets transfrontaliers. Il faut prendre le temps de se connaître et de se comprendre. C'est ce qui fait qu'il est souvent plus simple de garder les mêmes partenaires d'un projet à l'autre. La gestion des projet Interreg est parfois fastidieuse et il est imprudent d'en faire porter le poids à un seul collaborateur. C'est vraiment essentiel de constituer une équipe et de faire en sorte que la connaissance du projet perdure, par-delà le départ de l'un ou l'autre collaborateur.

## Questions

Q : Peut-on cumuler les financements transfrontaliers avec les aides PRAC de la Direction de la Création Artistique et des Pratiques Culturelles de la Région ?

R : Oui, des cofinancements via PRAC sont possibles, dans la mesure qu'il n'y ait pas de double financement des actions.

Q : Comment associer les équipes malgré la barrière de la langue ?

R : L'anglais est souvent une base commune, le français est souvent bien compris par les partenaires belges, à condition de faire l'effort de parler plus lentement. Il peut être intéressant de prendre des cours de flamand par exemple pour donner les bases et ainsi mettre les équipes plus à l'aise. Par exemple, dans l'un des projets du Phénix, des ateliers de pratiques des langues ont été organisés pour les équipes techniques des lieux.

Q : Comment trouver un partenaire belge ?

R : Des réseaux préexistent, les animateurs des programmes peuvent également aider les porteurs de projet à trouver un partenaire.

Q : Combien de temps faut-il consacrer au suivi administratif et financier du projet ?

R : Les financements liés aux accords de coopération ne demandent pas beaucoup de suivi. Pour les projets Interreg, surtout quand on est chef de file, la charge est lourde. Il faut être régulier dans le suivi et la gestion mais cela reste difficile à évaluer « ce n'est pas insurmontable mais il ne faut pas le sous-estimer ».

### III. Présentation des programmes Europe Créative et Erasmus +

**Daline HOUARI**, Chargée de mission pour le service animation et montage de projets européens rappelle rapidement que parmi les financements directement gérés par la Commission Europe, le programme Europe créative est dédié au monde culturel. Pour l'aborder, il est utile de poser la question : « Comment mon projet peut servir l'économie, l'inclusion, le numérique ? »

Le programme est organisé en trois volets :

- Média : Soutenir l'audiovisuel européen et la circulation des œuvres cinématographiques en Europe et à l'international dans un nouvel environnement numérique
- Culture : Participer au développement des secteurs et des pratiques culturelles et créatives
- Transectoriel : Rapprocher les acteurs culturels, de l'audiovisuel et de la « tech », pour soutenir les médias d'information : NFT, Metaverse, IA ...

Le programme Erasmus + peut également être une ressource sur l'un des trois volets formation, jeunesse, sport. Les acteurs culturels sont éligibles, avec cette réserve que le chef de file soit reconnu comme organisme de formation.

### IV. Conclusion par M. François Decoster

**M. Decoster**, Vice-président en charge de la culture, du patrimoine, des langues régionales et des relations internationales souligne que l'Union européenne a entendu le message légitime porté par les acteurs du secteur de réintégrer la culture au sein des programmes Interreg. En parallèle, la Région a voulu ces accords de coopération avec ses voisins belges, ou la convention avec l'Institut français qui sera renouvelé le 30 janvier à Amiens. Il conclut en incitant les acteurs culturels à se saisir de ces opportunités : « Ces appels à projets sont nos outils pour épanouir nos projets. »

## V. Temps d'échange avec les équipes techniques en charge des dispositifs et entre acteurs

De nombreux échanges ont eu lieu dans l'espace de convivialité. Pour les prolonger ou présenter vos idées de projets, voici les contacts utiles :

Une question sur les fonds européens en général : [europa@hautsdefrance.fr](mailto:europa@hautsdefrance.fr)

Accords de coopération :

- Mathilde Chassot, chargée de mission thématiques transversales, Région Hauts-de-France, Direction de la création artistique et des pratiques culturelles : [mathilde.chassot@hauts-defrance.fr](mailto:mathilde.chassot@hauts-defrance.fr)
- Andries Clement, Chargé de mission, relations culturelles internationales, Département flamand de la Culture, de la Jeunesse et des Médias : [andries.clement@vlaanderen.be](mailto:andries.clement@vlaanderen.be)
- Alice Joseph, Attachée - Wallonie-Bruxelles International (WBI) : [a.joseph@wbi.be](mailto:a.joseph@wbi.be)

Interreg VI 2021-2027 France-Wallonie-Vlaanderen

- Adresse générique des animateurs du programme pour tout le territoire des Hauts-de-France : [interregfwvl@hautsdefrance.fr](mailto:interregfwvl@hautsdefrance.fr)

Europe créative :

- Daline Houari, chargée de mission, Région Hauts-de-France, Direction Europe : [daline.houari@hautsdefrance.fr](mailto:daline.houari@hautsdefrance.fr)